

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales et d'actualité

**Commissions réunies des finances, du budget, de la fonction
publique, des relations extérieures et des affaires générales
et des affaires intérieures, chargée des pouvoirs
locaux et des compétences d'agglomération**

**RÉUNION DU
JEUDI 12 FEVRIER 1998**

SOMMAIRE

QUESTIONS ORALES

de M. Dominiek Lootens-Stael à M. Charles Picqué, ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'emploi, du logement et des monuments et sites, concernant "le huitième et le neuvième rapport linguistique, la suspension et l'annulation de nominations illégales auxquelles ont procédé les communes depuis le 19 novembre 1997 et la réserve de recrutement de l'ORBE".

de M. Dominiek Lootens-Stael à M. Charles Picqué, ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'emploi, du logement et des monuments et sites, concernant "les résultats du dixième rapport linguistique".

(Orateurs: M. Dominiek Lootens-Stael et M. Charles Picqué, ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'emploi, du logement et des monuments et sites)

**Présidence de Mme Anne-Marie Vanpevenage,
Présidente**

- La réunion est ouverte à 16h.40'.

**QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-
STAEI À M. CHARLES PICQUÉ, MINISTRE-PRÉ-
SIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE
BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POU-
VOIRS LOCAUX, DE L'EMPLOI, DU LOGEMENT
ET DES MONUMENTS ET SITES,**

concernant "le huitième et le neuvième rapport linguistique, la suspension et l'annulation de nominations illégales auxquelles ont procédé les communes depuis le 19 novembre 1997 et la réserve de recrutement de l'ORBEM".

**QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-
STAEI À M. CHARLES PICQUÉ, MINISTRE-PRÉ-
SIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE
BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POU-
VOIRS LOCAUX, DE L'EMPLOI, DU LOGEMENT
ET DES MONUMENTS ET SITES,**

concernant "les résultats du dixième rapport linguistique".

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Les questions que nous posons à propos des rapports linguistiques sont devenues des plus classiques.

Actuellement, dix rapports linguistiques devraient déjà être disponibles. Le Conseil a seulement été informé du nombre de suspensions et d'annulations figurant dans le septième rapport linguistique, celui qui porte sur la période janvier-mars 1997. Nous n'avons encore reçu aucune information sur le huitième, le neuvième et le dixième rapport linguistique, qui portent respectivement sur la période avril à juin, juillet à septembre et octobre à décembre 1997. Lesquels de ces rapports linguistiques sont-ils terminés?

Combien d'infractions a-t-on constatées dans ces derniers rapports? En d'autres termes: combien de nominations le vice-gouverneur a-t-il suspendues? Combien d'entre elles ont-elles été annulées par le ministre-président?

Actuellement, les députés ne disposent toujours que d'un seul rapport linguistique: le premier, qui compte en tout et pour tout une page. Quand les députés disposeront-ils des rapports linguistiques suivants?

Le 19 novembre, le gouvernement a conclu en son sein un accord qui prévoit désormais l'annulation de toutes les nominations illégales, du moins pour les statutaires ou les contractuels, sauf si le gouvernement accorde des dérogations à la demande motivée des communes.

Nous avons, pour la première fois, l'occasion de tester l'exécution de cet accord. Le ministre-président peut-il me

communiquer le nombre de nominations effectuées par les communes depuis le 19 novembre et suspendues à ce jour par le vice-gouverneur? Quel est le nombre de statutaires et de contractuels concernés? Combien de ces nominations ont-elles été annulées par le ministre-président? Combien de dérogations le ministre-président a-t-il accordées?

Enfin, ma question porte sur la réserve de recrutement de l'ORBEM. Le ministre-président peut-il me communiquer le nombre de personnes qui figurent pour l'instant dans cette réserve, en spécifiant le nombre de francophones et de néerlandophones, le nombre de Bruxellois et de non-Bruxellois? Quel est le nombre de personnes qui ont été recrutées par les communes dans cette réserve? Les communes ont-elles recruté du personnel en dehors de cette réserve depuis le 19 novembre? Dans l'affirmative, combien de personnes?

M. Charles Picqué, ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'emploi, du logement et des monuments et sites (en néerlandais) .- Au cours de la période du 1er avril au 30 septembre 1997 (soit 6 mois), 191 délibérations communales ont été suspendues par le vice-gouverneur pour motif linguistique.

Dans 141 cas, il s'agissait de contractuels. 37 délibérations concernaient des stagiaires (dont 31 dans la police) et 3 des agents définitifs. 35 délibérations n'ont pas été maintenues par les communes.

Le gouvernement a annulé, pour motif linguistique, les trois délibérations de maintien concernant les agents définitifs (deux nominations définitives et une promotion).

Les autres délibérations de maintien n'ont pas l'objet de mesure de tutelle dans la mesure où elles ne concernaient pas des nominations définitives.

Au cours du dernier trimestre 1998, 94 délibérations ont été suspendues par le vice-gouverneur. Dans 70 cas, il s'agissait de contractuels, 15 délibérations concernaient des stagiaires dans le corps de police. Dans 53 cas, les communes ont maintenu leur délibération. Toutes ces délibérations sont encore en cours d'examen.

S'agissant de l'application de l'accord dit de courtoisie linguistique, je tiens à attirer l'attention de Monsieur Lootens sur le fait qu'il n'a jamais été dans l'intention du gouvernement de ne pas appliquer cet accord.

En décembre 97, une circulaire expliquant ces accords a été adressée aux pouvoirs locaux. Il s'en suit que, dès le mois de janvier 1998, les recrutements de contractuels dans les pouvoirs locaux qui seraient contraires aux termes de cette circulaire mèneraient à une décision d'annulation par l'autorité de tutelle.

Quant à l'évocation de la liste des possesseurs du brevet de bilinguisme tenue par l'ORBEM, permettez-moi d'insister sur le fait que les choses ne sont pas aussi simples que ce que vous semblez vouloir prétendre.

En effet, l'existence d'un brevet de bilinguisme ne figurait pas parmi les critères retenus par l'ORBEM avant la mise en oeuvre de la circulaire. Nous ne disposons donc pas d'informa-

tions relatives aux personnes qui sont inscrites depuis longtemps sur les listes de l'ORBEM. En outre, la législation sur la vie privée nous empêche de solliciter du SPR les listes des candidats ayant obtenu leur brevet de bilinguisme.

Dès lors, l'ORBEM a décidé de solliciter de l'ensemble des chômeurs bruxellois qu'ils avertissent de l'existence d'un tel brevet. A cette fin, il enverra un courrier à l'ensemble des chômeurs bruxellois.

La circulaire ayant été adressée au mois de décembre 1997, je crois que Monsieur Lootens met à certains égards la charrue avant les boeufs, en demandant dès à présent des statistiques précises et abondantes sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des accords.

Soyez cependant sûr que je serai particulièrement vigilant à ce que tout se déroule conformément au texte et dans le plus strict respect des droits de chacun.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Quelle est l'importance de cette réserve de recrutement?

M. Charles Picqué, ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'emploi, du logement et des monuments et sites (en néerlandais) .- J'ignore combien de demandeurs d'emploi disposent d'un brevet de bilinguisme. Une lettre est envoyée aux demandeurs d'emploi à ce sujet.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- L'accord du 20 novembre prévoyait l'établissement mensuel d'un état de la question. Pourquoi n'avons-nous connaissance à ce jour que d'un seul rapport linguistique? Je voudrais vous demander plus de clarté dans les données. Parfois, elles concernent une période de six mois puis à nouveau deux mois...

M. Charles Picqué, ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'emploi, du logement et des monuments et sites (en néerlandais) .- Je fournirai les données pour une période de trois mois.

- L'incident est clos.

- La réunion est levée à 17h00'.